



**COMMUNE DE DOURGNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
 Séance du 29 mai 2024  
 N° 20240529DL39

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Pouvoir : 0

Date de la convocation : 24 /05/2024

Date d'affichage : 24/05/2024

## OBJET : COMMISSION CCID

L'an deux mille vingt-quatre et le 29 mai à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
 Mme BOURDIN Danielle, M.COLLOT Adrien, Adjoint.  
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle, TERRAL Patricia et  
 MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

**Excusé :** M. BEILLARD Adrien

**Absents :** Mme DIOT Stéphanie, M. BARTOLO Thibaut.

**Secrétaire de séance :** M. POIREL Stéphane, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**Quorum :** Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme le Maire fait part au conseil qu'à la suite de décès et de démissions, le nombre de commissaires titulaires et suppléants que nous avons proposés par délibération du 10 juillet 2020 pour siéger à la CCID est insuffisant.

Renseignements pris auprès des services concernés, nous devons compléter le nombre de personnes qui doivent siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de valider la liste complémentaire suivante des personnes appelées à siéger à la CCID. L'ordre donné n'a aucune valeur indicative, les commissaires titulaires et suppléants seront désignés par le directeur départemental ou régional des finances publiques :

Mme CAVAILLES Yvette	M. ALLAL Alain
Mme DURAND Josiane	M. CHABBAL Claude
Mme COLLOT Sylvie	M. PUJOL Thierry
M. CHAZOTTES Franck	M. DANIELI Alain
M. TAILLIS Didier	M. AUDOUIN Pierre
M. ROUTELOUS Jean-Pierre	Mme AUGÉ Colette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **VALIDE** la liste des propositions de noms présentés ci-dessus.
- **Mandate** Mme le Maire à signer l'ensemble des documents liés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Stéphane POIREL



Le Maire,

Dominique COUGNAUD



---

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.